



# Tir du BIOLEY

## Plan de tir

A

### **1. Principes**

En prenant part au tir du Bioley chaque participant admet les dispositions de ce plan de tir.

### **2. Durée, heures de tir et d'ouverture du bureau**

Le tir aura lieu les 20.21.22 et 23 juin 2018 au stand de Ballens. Le stand sera ouvert :

- les mercredi 20, jeudi 21 et vendredi 22 de 17h00 à 20h30,
- le samedi 23 de 08h30 à 12h00

En cas d'affluence, les horaires peuvent être modifiés. Le bureau sera ouvert 30 minutes avant le début des tirs et il ne sera plus délivré de livrets et munitions 30 minutes avant la fin des tirs.

### **3. Catégories des groupes**

Les groupes sont classés en deux catégories :

Cat. A : toutes les armes

Cat. D : armes d'ordonnances

### **4. Inscriptions**

Les sociétés affiliées à la FST peuvent inscrire un nombre illimité de groupes formés de 5 tireurs licenciés à 300 m. Les inscriptions sont on-line sur [www.usl-ballens.ch](http://www.usl-ballens.ch) ou à adresser [bioley@usl-ballens.ch](mailto:bioley@usl-ballens.ch) ou à Frédéric Mathys, En Bréfélaz 12 – 1144 Ballens, jusqu'au 18 juin 2018 au moyen de la formule appropriée. Les finances, individuelles et de groupes, pourront être versées au CCP n° 10-725-4, BCV en faveur du compte H 0966.32.46, avant le tir ou seront facturées avec le décompte final après le tir.

### **5. Réservations**

Il ne sera pas établi de rangeur. Afin d'éviter la sur-affluence, une inscription par ½ journée et par société est toutefois demandée.

### **6. Mutations**

En cas d'empêchement, un tireur inscrit peut être remplacé par un membre de la même société, mais il devra être annoncé avant que le premier tireur du groupe n'ait commencé à tirer.

### **7. Proclamation des résultats et distribution des prix**

Les distinctions et répartitions immédiates sont remises le jour même, en présentant les feuilles de stand au bureau. Les autres répartitions et le palmarès seront expédiés directement aux sociétés participantes.

### **8. Nombre de cibles et marquage**

Quatre cibles électroniques à 300 m, système TG3002, conformes aux règles de la FST et agréés par le DDPS.

### **9. Livret de tir**

Il est obligatoire pour tous les participants (prix Fr. 6.-).

### **10. Munition**

Seule est admise la munition d'ordenance délivrée par l'organisateur. La munition est délivrée et tirée sur place. Les douilles restent la propriété de la société organisatrice.

### **11. Armes**

Elles devront être conformes aux « dispositions techniques pour fusil », ainsi qu'au « Catalogue des moyens auxiliaires » (Form 27.132 SIHSSM). Les armes de sport doivent être amenées de façon ouverte dans le stand de tir, elles ne doivent pas se trouver dans un étui. Il est interdit de transporter dans le stand ou de laisser au râtelier une arme chargée. Le tireur sera rendu responsable civilement et pénalement des conséquences résultant de l'inobservation de cette disposition. L'Organisation décline toute responsabilité pour les armes et le matériel endommagés ou perdus. En outre, seules les armes citées au point 3 sont autorisées.

### **12. Déroulement et règles de tir**

Les Règles du tir sportif de la FST (RTSp document 1.05f) font foi. Un tireur ne peut tirer que sous son propre nom. Le tireur est seul responsable de l'inscription correcte de ses résultats, ce qu'il atteste en signant la feuille de stand immédiatement après le tir. Seuls les moniteurs de tir sont autorisés à faire des corrections, elles doivent être visées par leurs auteurs. Les réclamations doivent être faites immédiatement au chef de stand.

### **13. Dispositions finales**

Tout tireur prenant part au tir accepte les dispositions du plan de tir. L'Organisation se réserve la possibilité de compléter au besoin les présentes dispositions par affiches au stand. Les cas non prévus par ces dispositions seront réglés par le Comité d'organisation.

## Cible EXERCICE

Armes: Selon point 11 des dispositions générales.  
Champ des points: Cible A 10  
Nombre de coups: 5, coup par coup, interruption à volonté.  
Position: Libre  
Prix de la passe: Fr. 5.00 (munitions comprises)  
Distinction: Aucune.  
Répartition: Aucune.  
Disposition spéciale: Nombre de passes illimité.

## Cible GROUPE

Armes: Selon point 11 des dispositions générales.  
Champ des points: Cible A 10  
Nombre de coups: 8, dont 5 coup par coup, et 3 en série.  
Position: Mousqueton, fusil standard: couché, bras franc.  
Fusils d'assaut 57 et 90: sur bipied.  
Arme libre: à genou.  
Les vétérans et les séniors-vétérans peuvent tirer avec le mousqueton en position couchée appuyée ou avec l'arme libre en position couchée bras franc.  
Prix de la passe: Fr. 40.00 par groupe, et Fr. 18.00 par tireur (munitions comprises).  
Distinction: Arme libre et fusil standard:  
72 points et plus.  
70 points et plus, pour juniors et vétérans.  
69 points et plus, pour seniors vétérans et adolescents.  
Armes d'ordonnance cat. D  
68 points et plus.  
66 points et plus, pour juniors et vétérans.  
65 points et plus, pour seniors vétérans et adolescents.  
Armes d'ordonnance cat. E  
66 points et plus  
64 points et plus pour juniors et vétérans  
63 points et plus pour seniors vétérans et adolescents  
Répartition: 100% du produit de la finance d'inscription des groupes de chaque catégorie, au 50% des groupes classés de même catégorie.  
Classement: Les groupes sont classés en deux catégories (selon point 3 des dispositions générales) au total des 5 tireurs, appui par les meilleurs résultats individuels, puis par les meilleurs coups de tout le groupe.  
Rachat: Aucun

# Cible BIOLEY

Armes: Selon point 11 des dispositions générales.  
Champ des points: Cible A 10  
Nombre de coups: 6, coup par coup, sans interruption.  
Position: Mousqueton, fusil standard: couché, bras franc.  
Fusils d'assaut 57 et 90: sur bipied.  
Arme libre: à genou.  
Les vétérans et les séniors-vétérans peuvent tirer avec le mousqueton en position couchée appuyée ou avec l'arme libre en position couchée bras franc.

Prix de la passe: Fr. 20.00 (munitions comprises)

Distinction: Aucune.

Répartition:

	<b>Cat. sport</b>	<b>Cat. Ordonnance</b>
60 points	Fr 70.00	Fr 100.00
59 points	Fr 40.00	Fr 70.00
58 points	Fr 30.00	Fr 50.00
57 points	Fr 20.00	Fr 35.00
56 points	Fr 10.00	Fr 25.00
55 points	Fr 5.00	Fr 20.00
54 points		Fr 15.00
53 points		Fr 10.00
52 points		Fr. 5.00

Dispositions spéciales: Si le remboursement immédiat n'atteint pas le 65% du produit des passes, la différence sera utilisée pour améliorer les prix du concours de groupes. Le paiement de la répartition immédiate aura lieu pendant la durée du tir. Les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération.

Classement Roi du tir 1 Roi par catégorie ( A,D et E), à l'addition du total des passes «Groupe» et «Bioley» et le 10% de la passe « Sépey » appui par la passe groupe, puis par l'âge le plus bas. 1<sup>er</sup> 100.- 2<sup>ème</sup> 50.- 3<sup>ème</sup> 30.-

Société de Tir «Aux Armes de Guerre», Ballens

Le Président:

Le Secrétaire

P. GOY

L. DENEREAZ

Approuvé par la  
Société Vaudoise des Carabiniers  
Le 12 mars 2018

Le chef des tirs libres

A. TISSOT

## Cible SEPEY

Armes:	Selon point 11 des dispositions générales.
Champ des points:	Cible A 100
Nombre de coups:	5, coup par coup, sans interruption.
Position:	Mousqueton, fusil standard: couché, bras franc. Fusils d'assaut 57 et 90: sur bipied. Arme libre: à genou. Les vétérans et les séniors-vétérans peuvent tirer avec le mousqueton en position couchée appuyée ou avec l'arme libre en position couchée bras franc.
Prix de la passe:	Fr. 18.00 (munitions comprises)
Distinction:	Arme libre et fusil standard: 440 points et plus. 430 points et plus, pour juniors et vétérans. 425 points et plus, pour seniors vétérans et adolescents. Armes d'ordonnance cat D 415 points et plus. 405 points et plus, pour juniors et vétérans. 400 points et plus, pour seniors vétérans et adolescents. Armes d'ordonnance cat E 405 points et plus 395 et plus pour juniors et vétérans 390 points et plus pour seniors vétérans et adolescents
Répartition :	Aux 3 premiers classés et pour chaque catégorie : 1 <sup>er</sup> Fr. 80.-, 2 <sup>ème</sup> Fr. 60.-, 3 <sup>ème</sup> Fr. 40.-

# Tir du Bioley 2018



La société de tir de Ballens a le plaisir de vous annoncer le prochain tir du Bioley. Vous trouverez ci-joints les documents y relatif. Nous vous souhaitons de bons tirs !

**Concours des Sociétés (CSOC) à 300m, cibles Polytronic TG3002.**  
Mercredi 20, jeudi 21 et vendredi 22 juin 2017 de 17h00 à 20h30  
Samedi 23 juin 2018 de 08h30 à 12h00

**[www.usl-ballens.ch](http://www.usl-ballens.ch)**